

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier par intérim de la susdite municipalité :

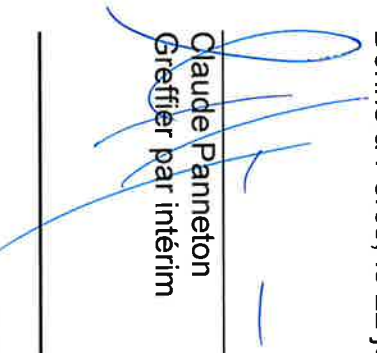
QUE lors de la séance ordinaire tenue le 06 juin 2025, le conseil municipal a adopté le Règlement portant le numéro 640-2025 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 241 268 \$ pour la réfection du 2^e rang de la route de la Station-Windsor est*»;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 juillet 2025;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau du greffier de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 22 juillet 2025.

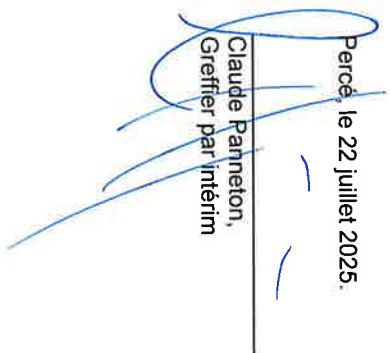


Claude Panneton
Greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Panneton, greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office que, conformément au Règlement numéro 531-2019 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux, j'ai publié le présent avis public en l'affichant à l'hôtel de ville, le 22 juillet 2025, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Percé, le 22 juillet 2025.

Percé, le 22 juillet 2025.



Claude Panneton,
Greffier par intérim